

JANVIER 2014

VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 28 novembre 2013 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait de procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Nyon, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Laurent MIÉVILLE, né le 27 mars 1967, originaire de Pomy (VD), ingénieur EPFL de profession, domicilié à Grand-Rue 38, 1260 Nyon, qui remplace, au sein du groupe Vert'Libéral, M. Patrick VALLAT, démissionnaire. A préalablement refusé le siège en tant que première suppléante éligible de la même liste : Mme Céline WEBER KOPPENBURG.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Laurent WEHRLI, Président, Roxanne MEYER KELLER, deuxième Vice-Présidente, Grégory DEVAUD, Martine MELDEM, Sylvie PODIO, Michel RENAUD, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 28 novembre 2013.

Le rapporteur:
(Signé) *Jacques Nicolet*
Premier Vice-Président